

Projets Touristiques Démonstrateurs

1

J'ai un projet :

J'ai un projet qui couvre un large périmètre de déploiement et/ou qui a un impact positif pour un grand nombre de personnes.

Ce projet a vocation à être exemplaire en matière d'intégration des transitions (sociétale, environnementale, économique) et de l'identité du territoire.

J'ai l'ambition de construire ce projet de manière exemplaire :

Je peux entrer dans le dispositif « Incubateur » si je suis :

Une collectivité territoriale et que le projet est inscrit dans la stratégie de la Destination touristique

Ou une association, une entreprise, un groupement d'entreprises, une filière.

Et si je m'inscris dans l'une des deux thématiques du dispositif

Ce projet est déjà existant :

Je peux entrer dans le dispositif « Révélateur » si je suis :

Une entreprise, une association, un groupement d'entreprises

Et si je m'inscris dans l'une des deux thématiques du dispositif

« Incubateur »

Accompagnement à la construction du projet

Thématiques :

- Hébergements touristiques de demain
- Imaginaires bretons

Jury de sélection :

Composé de représentants techniques de la Région Bretagne, de Tourisme Bretagne et de partenaires associés.

« Révélateur »

Facilitation au déploiement de solutions existantes

Thématiques :

- Itinérance sur la frange littorale bretonne (détail dans la fiche d'aide)
- Transition climatique du secteur touristique

Lancement du programme d'accompagnement

Phase 1

Accompagnement des porteurs de projets par une ingénierie régionale et partenaires extérieurs

Paramétrage projet (technique, économique, organisationnel, etc.)

Phase 2

Accompagnement financier : *

- Se fait sur la base des éléments définis en phase 1
- Taux d'intervention : 50% maximum
- Plafond de l'aide régionale : 300 000€ par projet pouvant être répartis entre plusieurs parties prenantes du projet

Valorisation du projet

Lancement de l'accompagnement

Accompagnement financier : *

- Taux d'intervention : 50% maximum
- Plafond de l'aide régionale : 50 000€
- Plancher de dépenses éligibles : 10 000€ par projet

Valorisation de la solution

5 *

Vote en commission permanente du Conseil Régional de Bretagne :

Décision des élus du Conseil Régional de Bretagne